

**Domaine Communal - Chemin des Planches -
Aliénation de terrain à M. et Mme CAILLE**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : M. et Mme CAILLE, demeurant 57, chemin des Planches, ont sollicité de la Ville de Besançon l'aliénation d'une partie du terrain communal qui jouxte leur propriété.

M. et Mme CAILLE ont donné leur accord sur la vente aux conditions suivantes :

- aliénation de 450 m² à 30 F le m² soit une somme globale de 13 500 F

- le terrain aliéné, situé actuellement en zone 1NA, au Plan d'Occupation des Sols, restera inconstructible.

Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'aliénation d'un terrain de 4 a 50 situé chemin des Planches, dans les conditions définies ci-dessus

- encaisser la somme de 13 500 F au chapitre 922.210.00501.30100

- autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.